GUADELOUPE



Ville de Basse-Terre

AVIS PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER D’ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 473 EN ETAT D’ABANDON MANIFESTE

Le Maire de la ville de Basse-Terre a ordonné la mise à disposition du public du dossier simplifié portant sur la parcelle AM 473, sise au 30 rue de la République, déclarée en état d’abandon manifeste.

A cet effet, le dossier simplifié sur le projet d’acquisition de la parcelle AM 473 en état d’abandon manifeste et les pièces qui l’accompagnent sera consultable en mairie, rez-de-chaussée de l’auditorium Jérôme CLERY, deux jours par semaine soit le mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h à partir du **09 mai 2025 au 11 juin 2025.** Le dossier sera aussi consultable sur le site internet suivant : www.ville-basseterre.fr

Le public est appelé à formuler ses observations sur le projet d’acquisition de la parcelle par « Terres Caraïbes », établissement public foncier de la Guadeloupe, pour un projet de construction de logements pour jeunes actifs.

Ces observations seront consignées sur un registre ou envoyées par courrier électronique à l’adresse suivante : contact@ville-basseterre.fr ou adressées par courrier postal au Maire de la ville de Basse-Terre à « Recueil des observations du public sur le projet simplifié d’acquisition par Terres Caraïbes de la parcelle AM 473 en état d’abandon manifeste- Hôtel de ville Cours NOLIVOS 97100 Basse-Terre.

A l’expiration du délai, le registre sera clos et signé par le Maire.

À la suite de la clôture du registre, le projet d’acquisition de la parcelle en état d’abandon manifeste par « Terres Caraïbes », si besoin modifié pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, sera ensuite approuvé par le conseil municipal.

Fait à Basse-Terre, le

Le Maire

1. ATALLAH